



COMMUNE DE MALLEMORT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification du Domaine Public : Classement dans le Domaine Public des voies de lotissements

Par arrêté n° 2019_001 URBA du 16/04/19, Madame le Maire de Mallemort a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de l'emprise du Domaine Public : Classement d'office dans le Domaine Public des voies de lotissements, pour les lotissements : Les Restanques – L'espigaou – Les Grillons – Lou Félibre – La Confrérie – Campagne Cézanne – Les Cigales – St Théophile – La Mignonière – Le Roure – Le Clos du Roure – Résidence de Fontenelle – Le Hameau de Fontenelle – Le Hameau de Lydie – Pont Royal.

A cet effet, M. Roger ARTAUD (demeurant à Chemin des Grands Vergés à Rognes) Ingénieur Territorial Principal Retraité et a été désigné Commissaire Enquêteur par la Commune.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Mallemort, du Mercredi 15 mai 2019 au Vendredi 14 juin 2019 inclus aux heures et jours habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Mallemort :

- Mercredi 15 mai 2019 de 8h30 à 12h30, (salle N°3)
- Vendredi 24 mai 2019 de 8h30 à 12h30 (salle N°3)
- Mercredi 5 juin 2019 de 13h30 à 17h30 (salle N°3)
- Vendredi 14 juin 2019 de 13h30 à 17h30 (salle N°3)

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification de l'emprise du Domaine Public pour le classement d'office dans le Domaine Public des voies de lotissements désignés ci-dessus pourront être consignées sur les registres d'enquête respectifs déposés en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, en Mairie à l'adresse suivante :

Mairie de Mallemort
BP47 Cours Victor Hugo
13370 MALLEMORT

ou par voie électronique : mairie@mallemort13.fr

En précisant :

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Références : Enquête publique transfert d'office des voies privées de lotissements
A l'issue de l'enquête les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, dès leur transmission en Mairie.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiée sur le site internet de la ville et en Préfecture des bouches du Rhône.

Le présent avis sera affiché en mairie, et publié sur le site internet de la ville pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut demander des informations au Service Foncier de la Mairie ou se référer au site internet de la commune : <http://www.mallemortdeprovence.com>

Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Ville, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Mme Le Maire,

Hélène GENTE

